



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2014

Université Bordeaux Montaigne

Sommaire

I) Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation	3
I-1) Faits caractéristiques	3
I-2) Comparabilité des comptes	3
I-3) Principes et méthodes comptables appliqués	4
I-3-1) Immobilisations incorporelles et corporelles	6
I-3-2) Subventions d'investissement	8
I-3-3) Rattachement des charges et produits à l'exercice	9
II) Notes relatives aux postes de bilan	10
II-1) Actif	10
II-1-1) Actif immobilisé	10
▶ TABLEAU ANNEXE NUMERO 1	
II-1-1-a) Immobilisations incorporelles	10
II-1-1-b) Immobilisations corporelles.....	11
II-1-1-c) Immobilisations en cours	12
II-1-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations	12
▶ TABLEAUX ANNEXES NUMERO 2/3/4	
II-1-3) Stocks et en-cours.....	13
II-1-4) Créances.....	13
II-1-5) Trésorerie.....	15
II-2) Passif	15
II-2-1) Capitaux propres.....	15
II-2-2) Réserves	16
II-2-3) Provisions.....	16
II-2-4) Dettes.....	19
II-2-5) Échéances des créances et des dettes.....	20
III) Notes relatives aux postes du compte de résultat.....	21

III-1) Chiffre d'affaires et produits d'exploitation	21
III-2) Charges d'exploitation	22
III-3) Résultat financier	23
III-4) Résultat exceptionnel hors comptes 776 et 777	23
III-5) Opérations propres aux budgets annexes	23
IV Autres informations	24
IV-1) Evénements postérieurs à la clôture	24
IV-2) Aspects environnementaux	24
IV-3) Filiales et participations	24
IV-4) Engagements hors-bilan	24
IV-5) Honoraires du commissaire aux comptes	24
IV-6) Effectifs	24

I) Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

Ce document est établi selon les préconisations de l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) n° 09-018-M9 du 1^{er} septembre 2009, tenant compte des règles édictées par le code de commerce et le plan comptable général.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

L'annexe porte sur les comptes agrégés de l'Université Bordeaux Montaigne qui comprennent les comptes de l'Université, les comptes de son budget annexe: Centre de Formation des Apprentis (CFA) et d'un Service Inter Universitaire de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU). Les montants sont exprimés en euros.

I-1) Faits caractéristiques

L'Université Bordeaux Montaigne bénéficie des responsabilités et compétences élargies depuis quatre ans (Arrêté du 9 novembre 2010).

Son régime budgétaire, financier et comptable est désormais défini par le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche

L'Université Bordeaux Montaigne est membre fondateur de la Communauté d'Universités et Etablissements d'Aquitaine – CUEA, créée en application de la loi de juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche dite «loi ESR» par transformation du PRES (Pôles Recherche Enseignement Supérieur).

Par délibération du 07/11/2014, approuvée par le Rectorat et la DRFIP en janvier 2015, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne a décidé la prise de participation par l'Université Bordeaux Montaigne à hauteur de 10% du capital de la société de réalisation immobilière (SRIA), société par actions simplifiée au capital de 2.021.784 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° 512 530 113. Le dénouement comptable et financier de cette souscription est prévu sur l'exercice 2015.

I-2) Comparabilité des comptes

➤ Masse salariale :

Le processus de paie est organisé par une convention de « paye à façon » signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine dont la durée a été prorogée de 5 ans à compter du 01/01/2013.

Cet accord fixe le cadre d'intervention de la DRFIP : réalisation des travaux mensuels et annuels afférents aux agents rémunérés sur le budget de l'université ; transmission à l'établissement des informations produites en retour du système d'exploitation afin d'assurer le suivi de la masse salariale et de consommation des emplois en équivalents temps plein.

Le budget 2014 avait été élaboré dans un contexte d'extrême tension sur les crédits de masse salariale, accentué par les résultats de la campagne d'emplois 2013.

Cela avait contraint l'établissement à renforcer les mesures correctrices mises en œuvre dès 2012/2013 :

- Recalibrage de l'offre de formation de 2000 heures
- Gel de 10 postes d'enseignants-chercheurs et de 10 postes FIORASO.
- Positionnement de l'intégralité des recrutements SAUVADET sur les emplois vacants

Malgré ces mesures, le compte financier est marqué par une progression de 1.48 % de la masse salariale par rapport à 2013.

➤ **Corrections d'erreurs/régularisations et changements de méthodes comptables**

Afin de satisfaire aux exigences de qualité comptable et dans le cadre de la certification des comptes, un grand nombre de régularisations avait été comptabilisé en 2011 et dans une moindre mesure en 2012 et 2013.

Les régularisations enregistrées sur 2014 sont mineures et sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	LIBELLE ECRITURE	COMPTE DEBITE	COMPTE CREDITE	MONTANT
ETS	AFPU diffusion : ventes du mois de décembre 2013 non rattachées à l'exercice 2013 (tr 132/2014 annulé)	4181	110	3 449,43
SIGDU	SIGDU: ajustement actif après rapprochement physico comptable - correction erreur d'une annuité d'amortissement antérieure	281517	110	2 950,00
	IMPACT REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)			6 399,43
SIGDU	SIGDU: ajustement actif après rapprochement physico comptable - correction d'une erreur d'imputation concernant les terrains	119	21227	12 532,07
SIGDU	SIGDU : ajustement actif après rapprochement physico comptable - correction d'une erreur imputation concernant les terrains	119	21227	975,32
	IMPACT REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)			13 507,39

L'impact final sur le fonds de roulement est de **+ 3 449,43 euros** et concerne l'établissement.

I-3) Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes 2014 de l'Université Bordeaux Montaigne, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

- selon les dispositions du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- selon le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'Education (articles R 719-52 à R 719-112)
- selon le décret no 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche

- selon les principes édictés par l'Instruction codificatrice M9-3 de la Direction Générale des Finances Publiques sur la réglementation budgétaire, financière et comptable des EPSCP,
 - selon l'instruction M9 N° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 relative aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs,
 - selon l'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013 relative au financement de l'actif qui reprend les dispositions de l'avis du CNOCP n° 2011-10 du 8 décembre 2011 relatif à la présentation et à l'évaluation du financement de l'actif des établissements publics
 - selon l'instruction BOFIP-GCP-13-0011 du 01/03/2013 reprenant les dispositions de l'avis n° 2012-07 du 18 octobre 2012 du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) relatif aux modalités de comptabilisation des biens historiques et culturels, ainsi que des dépenses ultérieures y afférentes, dans les comptes des entités du secteur public (aucun bien recensé à Bordeaux Montaigne)
 - selon l'instruction BOFIP-GCP-13-0019 du 25/10/2013 reprenant les dispositions de l'avis n° 2012-02 du 4 mai 2012 du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) relatif aux modalités de première comptabilisation des immobilisations corporelles antérieurement non comptabilisées en raison de situations particulières (aucun bien recensé à Bordeaux Montaigne)
 - selon l'instruction Section Gestion comptable publique n° 13-0024 du 27 Novembre 2013 reprenant l' Avis du CNOCP n° 2012-01 du 17 février 2012 relatif à la comptabilisation à la date de clôture des droits à congés, du compte épargne-temps, des heures supplémentaires ainsi que des heures complémentaires dans les établissements publics relevant des instructions budgétaires, financières et comptables M 9-1, M 9-3 et M 9-5 (application anticipée au 1^{er} janvier 2013)
 - selon l'instruction BOFIP-GCP n° 13-0022 du 05/12/2013 relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues et BOFIP-GCP n° 13-0023 du 06/12/2013 relative aux modalités de comptabilisation des opérations pluriannuelles
- selon l'instruction BOFIP-GCP-14-0002 du 07/02/2014 reprenant les dispositions de l'avis n° 2013-04 du 12 avril 2013 du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) relatif aux transferts d'actifs corporels entre entités du secteur public (aucun bien recensé à Bordeaux Montaigne)
- selon l'instruction BOFIP-GCP-14-0003 du 10/02/2014 reprenant les dispositions de l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n° 2013-02 du 14 janvier 2013 relatif aux immobilisations incorporelles et corporelles contrôlées conjointement par plusieurs entités (aucun bien recensé à Bordeaux Montaigne).
 - selon l'instruction BOFIP-GCP-14-0008 du 24/04/2014 relative à la mise en œuvre de la comptabilisation par composants des actifs
 - et selon l'instruction BOFIP-GCP-14-0009 du 25/04/2014 12 février 2014 reprenant l'Avis n°2012-05 du 18/10/2012 du CNOCP relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les établissements publics nationaux relevant des instructions budgétaires, financières et comptables M 9-1 et M 9-3

I-3-1) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les biens immobiliers :

Le patrimoine immobilier reçu en dotation a été comptabilisé en 2010 en valeur vénale en l'état de l'usage conformément aux évaluations notifiées les 23/03/2010 et 20/12/2010.

La comptabilisation par composants a été adoptée par délibération du Conseil d'administration du 17/06/2011.

Les amortissements pratiqués en 2014 sur les bâtiments mis à disposition sont calculés sur la base des durées validées lors de cette réunion.

La durée d'amortissement des travaux d'Aménagement et Agencement de Terrains (Compte 212) a été arrêtée par délibération du 29/11/2013.

	Dispositions adoptées pour les biens immobiliers	Conseil d'administration du 17/06/2011.
213/214	Fondations, constructions de sous-sol, structure, enveloppe extérieure, construction spéciale et démolition, aménagement du site	40
213/214	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité	25
213/214	Etanchéité, ascenseur	15
	Ajout : Agencements , aménagements de terrains	Conseil d'administration du 29/11/2013.
212	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâti	10

Les biens mobiliers sont amortis sur la base des durées adoptées par délibérations du Conseil d'Administration du 17/12/2004, 19/06/2009, 26/03/2010, 21/12/2012, et 10/01/2014 (tableau ci-dessous).

L'amortissement est linéaire calculé au prorata temporis le 1^{er} du mois qui suit leur mise en service sauf pour les biens 2007/2008 intégrés dans la base sous le mode linéaire avec démarrage des amortissements au 1^{er} janvier de l'année qui suit la mise en service. Un inventaire physique a été réalisé en novembre 2011 par un prestataire extérieur privé.

Les travaux de rapprochement physico comptable des biens informatiques sont en cours et ont permis de proposer au Conseil d'administration la sortie de l'essentiel du matériel acquis avant 2007.

Un rapprochement a également été opéré, par le SIGDU, l'IUT, l'IJBA, AUSONIUS, IRAMAT et a donné lieu à sorties de matériels entièrement amortis.

Conformément à l'instruction du 18/12/2012, les financements obtenus pour les acquisitions mobilières ou immobilières, ainsi que la contrepartie des biens mis à disposition, sont repris en compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé, en fonction du taux de financement.

Par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la reprise s'effectue au crédit d'un des deux comptes suivants :

- 781x « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions - Produits d'exploitation - Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs »
- ou 787x « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions - Produits exceptionnels - Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs »

Politique d'amortissement à compter du 1er Janvier 2014

Comptes	Biens mobiliers	Biens avant 2009	Biens à compter 2009	Matériel Informatique à compter 2010	Modification à compter 01/01/2013
201	Frais d'établissement		5		
203	Frais de recherche et de développement		5		
20531 2058	Logiciels (valeur >800 et durée > 1 an), brevets, licences	3	3		7
206	Droit au bail		5		
208	Autres immobilisations incorporelles		5		
21516 21517	Installations techniques complexes	10	10		
21537 21538	Matériel scientifique	10	10		
21547 21548	Matériel d'enseignement comptes 21567 et 21568 à compter 01/01/2012	10	5		
21556 21557 21558	Outillage	5	5		
21576 21577 21578	Agencements et aménagements du matériel ; outillage	10	5		
21616 21617 21618	Collections de documentation	8	10		
21646 21647 21648	Collections littéraires scientifiques artistiques		20		
21816 21817 21818	Installations agencements aménagements divers de constructions	10	10		
21827	Matériel de transport	5	7		
21837	Matériel de bureau	10	5		
21846 21847	Mobilier (tout mobilier < ou > 800)	10	10		10 tout mobilier < 800 OU > 800 à compter 01/01/2013
2186	Emballages récupérables		3		
21876 21877	Matériel informatique	3			
218771	PC + écrans informatiques		5	5	5 Ecrans <800 OU>800
218772	PORTABLES + IPAD		4	4	5 rajout IPAD
218773	SERVEURS		5	5	5
218781 218782	PERIPHERIQUES >800 € HT (écrans imputés sur 218771 quel que soit le montant à compter du 01/01/2013)			5	5
218781 218782	EQUIPEMENT RESEAU >800 € HT			5	5
21886 21887	Matériel divers (dont Vidéoprojecteurs et tableau blancs interactifs à compter 01/01/2013)	10	6		6 Vidéoprojecteurs et TBI : sur compte 21887
21888	AUTRES MATERIELS DIVERS Appareils photos, caméras numériques ...	10	6		5 Compte 21888 dédié à ce type de matériel à compter 2013
	Ajout : Matériel de transport spécifique SIGDU	Conseil d'administration du 10/01/2014			
218271	matériel de transport ET ENGINS SPECIALISES	7			

I-3-2) Subventions d'investissement

L'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013 relative au financement de l'actif a apporté des modifications substantielles à la présentation et à l'évaluation des financements externes de l'actif reçus par les établissements publics nationaux :

Au sein des comptes de capitaux, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'État et les financements reçus de tiers autres que l'État (Union Européenne, collectivités territoriales, ...), afin de permettre d'identifier la source des financements externes d'actifs contrôlés par les EPN.

Cette distinction traduit le caractère particulier des financements en provenance de l'État pour des organismes qui, en tant qu'EPN, ont une proximité accrue avec lui. En effet, l'État est la source principale de constitution des fonds propres de ces établissements

Pour chaque source de financement, les financements rattachables à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables.

En effet, il est prévu que les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé, de manière à lier le produit (financement reçu) à la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

Les financements effectués par l'État sont comptabilisés aux comptes 10 « Financement de l'actif par l'État, écarts de réévaluation et réserves ».

- Les financements non rattachés à un actif sont enregistrés pour leur montant initial au compte 101 « Financements non rattachés à des actifs déterminés ».
- Les financements rattachés à un actif sont comptabilisés pour leur montant initial aux subdivisions suivantes du compte 1041 « Valeur initiale des financements rattachés à des actifs »

Les financements effectués par des tiers autres que l'État sont imputés aux comptes 13 « Financement de l'actif par des tiers autres que l'État » lors de la comptabilisation initiale. La subdivision en fonction de la qualité du financeur est maintenue au sein de ce compte.

- Les financements non rattachés à un actif sont comptabilisés au compte 131 « Financements non rattachés à des actifs déterminés ».
- Les financements rattachés à un actif (dont la contrepartie des biens remis). sont comptabilisés pour leur montant initial au compte 1341 « Valeur initiale des financements rattachés à des actifs ».

L'instruction du 20 novembre 2013 NOR : BUDE1329400J **BOFIP-GCP n° 13-0022 du 05/12/2013** précise les modalités de comptabilisation des subventions :

Qu'il s'agisse de subventions d'investissement ou de fonctionnement, annuelles ou pluriannuelles, **le critère de rattachement à l'exercice des subventions reçues respecte le principe général selon lequel le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.**

L'acquisition de ce droit correspond à la réalisation, sur la période se rattachant à l'exercice clos, de l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire. La reconnaissance de ce droit par l'organisme financeur est formalisée par un acte attributif.

Notons que la majorité des subventions accordées à l'établissement est conditionnée à la **réalisation effective des dépenses** ; l'octroi du droit correspond donc à l'exécution des dépenses effectivement financées (exécution du service fait) ; le montant du droit correspond à la part financée des dépenses éligibles constatées au cours de la période se rattachant à l'exercice clos.

I-3-3) Rattachement des charges et produits à l'exercice

Plusieurs méthodes de rattachement sont en vigueur au regard des possibilités techniques offertes par le progiciel comptable et des choix opérés par l'établissement :

S'agissant des charges :

- Rattachement des charges de fonctionnement et masse salariale : technique de l'extourne avec contrepassation en N+1 des écritures comptabilisées
- Rattachement des dépenses d'équipement : technique de l'ordre de paiement : dépenses payées en N+1 sur la base d'un ordre de paiement émis sur le compte de classe 4 correspondant
- Les charges constatées d'avance, payées en N font l'objet d'un ordre de reversement sur N permettant de débiter le compte 486 et de rétablir le résultat de l'exercice ; ce compte est régularisé en N+1 par l'émission d'un mandat sur le compte de charges intéressé.

S'agissant du rattachement des produits, là aussi plusieurs méthodes comptables sont en cours :

Droits d'inscription, frais de formation : constatation de l'intégralité des produits en classe 7 puis réduction de titre permettant de rétablir le résultat de l'exercice et de créditer le compte 487 « produits constatés d'avance ». Cette opération est réalisée à hauteur de 8/12^{ème} des encaissements pour les droits de scolarité, au prorata de la durée et selon le planning des formations pour le DEFLE et la formation continue.

Conventions pédagogiques, de mise à disposition de personnel, d'aides à la publication : idem sur la base des dépenses effectives

Notons que cette technique était utilisée avant 2011 pour l'ensemble de la politique conventionnelle et subsiste pour les opérations les plus anciennes, y compris de recherche : le rattachement étant opérée à hauteur du montant des dépenses constatées.

La technique des ressources affectées avait été mise en place en 2011 (instructions numéro 93-59 M9 du 18 mai 1993 et 93-135 M9 du 7 décembre 1993).

Cette technique ayant vocation à disparaître à compter de 2016, des écritures correctives ont été passées sur l'année 2014 afin d'apurer tous les comptes de ressources affectées 4682* et 4684* et mettre en œuvre l'Instruction du 20 novembre 2013 NOR : BUDE1329400J **BOFIP-GCP n° 13-0022 du 05/12/2013** relative aux modalités de comptabilisation des subventions :

Les avances de trésorerie allouées par le financeur pour le projet sont enregistrées au crédit du compte 4419*.

La comptabilisation du droit n'est autorisée que lorsque celui-ci est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

À la clôture de l'exercice, au vu des conditions fixées dans les actes attributifs de subventions, un recensement des droits acquis au titre de l'exercice doit donc être effectué de manière à rattacher à l'exercice les produits correspondants et à comptabiliser des « produits à recevoir ».

Ces produits à recevoir sont comptabilisés :

- Pour les produits de fonctionnement au débit du compte 44877 en contrepartie du crédit du compte 7xx correspondant.
- Pour les subventions d'investissement : au débit du compte 44871 en contrepartie du crédit du compte 10 ou 13 correspondant

Il s'agit, notamment, de toutes les subventions dont les versements sont conditionnés par la production de justifications de dépenses aux termes de la convention attributive de l'aide : si la justification portant sur les dépenses dont le service fait est intervenu au cours de l'exercice N n'a pas pu être produite avant le 31 décembre N, un rattachement à l'exercice des produits correspondants doit être effectué à hauteur des dépenses constatées en N.

Notons que l'instruction prévoit que ces écritures en date du 31 décembre soient contrepassées au 1er janvier de l'exercice suivant : notre outil informatique ne nous le permet pas à ce jour.

Dans l'attente d'une mise à jour, les encaissements seront directement portés au crédit des comptes 448xx dès constatation de la réalisation des conditions.

Les écritures suivantes ont été passées pour toutes les conventions de recherche suivies antérieurement en mode RA :

DEBIT	CREDIT	Observation
4684*	4419* ou 4191	Montant des avances perçues
448* ou 418*	4682*	Montant des titres émis à hauteur des dépenses sur exercices antérieurs
4682*	4684*	Solde des écritures de prise en charge des RA

II) Notes relatives aux postes de bilan

II-1) Actif

II-1-1) Actif immobilisé

► TABLEAU ANNEXE NUMERO 1

En 2014, la valeur brute des immobilisations a diminué de **2 450 747.31 euros** passant de **86 259 110,95 €** en 2013 à **83 808 363.64 euros**.

- **+ 1 565 994.34** euros correspondent à des entrées (acquisitions et régularisations comptables)
- **- 4 016 741,65** euros correspondent à des sorties d'inventaire

II-1-1-a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions 2014 s'élèvent à 3 187,90 euros ; des sorties sont enregistrées à hauteur de 100 149,27 €. Le montant brut passe de 1 120 172,72 euros à 1 023 211,35 euros.

La valeur nette est de 42 172,64 €.

II-1-1-b) Immobilisations corporelles

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'établissement avait été intégré en 2010, corrigé en 2011 des erreurs décelées et mis à jour en 2012 suite au transfert de l'EGID.

Par délibération du 19/12/2014 le Conseil d'Administration a approuvé la déclaration d'inutilité de l'IUT de Gradignan et la remise à l'Etat de ces locaux désormais utilisés par l'Université de BORDEAUX.

Ce bâtiment n'est donc plus contrôlé par l'Université Bordeaux Montaigne et **ne doit plus figurer à son bilan** en application de l'Instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L'actif a donc été corrigé au 31/12/2014 selon les valeurs figurant dans le tableau ci-dessous, afin de constater comptablement cette remise.

N° Inventaire	Imputation	Durée amort.	Objet	Montant Intégré	Montant Annuité 2014	Cumul Annuités 31/12/2014	Montant résiduel	Financement associé
915/91511/2010/25	21156	0	Terrain domaine universitaire IUT Gradignan	610 883,00	0,00	0,00	610 883,00	10411 100%
915/91511/2010/58	21316	40	GRADIGNAN domaine universitaire (gros oeuvre)	1 426 535,15	35 663,38	178 316,90	1 248 218,25	10411 100%
915/91511/2010/59	21316	25	GRADIGNAN domaine universitaire (aménagement intérieur)	706 425,68	28 257,03	141 285,15	565 140,53	10411 100%
915/91511/2010/60	21316	25	GRADIGNAN domaine universitaire (chauffage plomberie ventilation ssi)	203 302,03	8 132,08	40 660,40	162 641,63	10411 100%
915/91511/2010/61	21316	15	GRADIGNAN domaine universitaire (étanchéité et ascenseur)	107 271,14	7 151,41	35 757,05	71 514,09	10411 100%
				3 054 417,00		396 019,50	2 658 397,50	

Les constructions figurent au bilan de l'établissement pour un montant net de 41 861 121,06 € suivant décomposition ci-dessous :

		Valeur brute	Valeur Nette
21316	Bâtiments affectés ou remis en dotation Estimation 2010	40 689 293,22	34 101 405,97
21316	Bâtiments affectés ou remis en dotation Travaux postérieurs à 2010	7 057 139,68	6 289 827,59
21356	Installations générales, agencements, aménagements des constructions affectées ou remises en dotation	928 683,90	896 649,20
21417	Bâtiments sur sol d'autrui acquis (DEFLE)	684 111,00	573 238,30
	Total	49 359 227,80	41 861 121,06

Les terrains ont été évalués en 2010. Ils sont inscrits au bilan pour 13 573 160,00 € après transfert de l'EGID et de l'IUT de Gradignan

Les agencements, aménagements de terrains sont inscrits au bilan en valeur nette pour 170 170,98 € (198 046,87 € brut)

L'Inventaire physique exhaustif des biens mobiliers a été réalisé fin 2011 et fait l'objet d'un rapprochement avec l'inventaire comptable (informatique ; SIGDU)

Le patrimoine mobilier, chapitre 21 tous biens confondus est évalué à :19 491 142,77 euros brut au 31/12/2014, soit 4 899 030.11 € net .

II-1-1-c) Immobilisations en cours

Les opérations comptabilisées aux comptes 23 sont identifiées et font l'objet d'un suivi à chaque liquidation de dépense.

Le montant inscrit au compte 2313 « constructions » s'élève au 31/12/2014 à 123 773,66 euros suivant détail ci-dessous :

OBJET	Total
Équipement des secteurs recensés - projet Aquipass : contrôle d'accès de la porte D013	2 416,23
Maison de la recherche	72 636,70
Opération T14-01 - Mise en place comptage énergétique	9 453,91
Opération T14-02 Abris à conteneurs	8 248,88
Opération T14-07RÉhabilitation de l'amphithéâtre n° 3	3 045,08
OPÉRATION T14-10 Réhabilitation du Pôle Production Imprimé	5 943,00
Opération T14-11 - Réfection d'étanchéité DEFLE :	5 710,94
Opération T14-15 Gestion des Eaux Pluviales Entité Ouest	2 252,68
OPT14-09 Mise en sécurité des locaux à risques	4 395,56
Réhabilitation du bâtiment K	815,04
Réseau salles audio: Travaux de désamiantage	5 535,48
Transfert des alarmes vers autre équipement pour détection incendie	3 320,16
	123 773,66

39 724,20 € figurent sur le compte 2315 « Installations techniques, matériel et outillage »

Fourniture et pose d'un moteur triphasé, inter de proximité, coffret de relayage : équipement de sécurité	9 169,20
Équipement de luminescence type lexsygsmart A50 selon marché négocié 14-14	30 555 ,00
Total	39 724,20

II-1-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations

► TABLEAUX ANNEXES NUMERO 2/3/4

Les amortissements cumulés passent de 20 865 825,11 euros à 23 099 134,00 euros.

Cette variation s'explique :

- par la comptabilisation de l'annuité 2014 : 3 528 158,34 euros
- par les écritures de sorties d'actif : 1 294 849,45 euros

II-1-3) Stocks et en-cours

La méthode de valorisation présentée au CA du 21/12/2012 et validée par délibération est rappelée ci-dessous :

- Ouvrages édités entre 2012 à 2014 : valorisation selon le coût de production annuel calculé à la page
- Ouvrages édités antérieurement à 2012 : valorisation à 2% du coût de production selon les règles fixées par la réglementation applicable au secteur de l'édition

Sont décomptés les ouvrages présents physiquement dans les locaux des Presses Universitaires de Bordeaux et d'AUSONIUS mais aussi les ouvrages déposés à l'extérieur : SODIS et Editions BIÈRE pour les PUB, DE BOCCARD pour AUSONIUS, différentes librairies.

La valeur des stocks au 31 décembre 2014, 635 369,52 € est ventilée de la façon suivante :

- stock des Editions AUSONIUS : 267 054,97 € (5 253,05 € par rapport à 2013)
- stock des Presses Universitaires de Bordeaux : 368 314,55 € (19 517,84 € par rapport à 2013)

Ce mode de valorisation au coût/page conduit à une surévaluation des ouvrages volumineux comprenant un grand nombre de pages et à la constatation de marges négatives : coût de production supérieur au prix de vente.

En application des normes comptables et commerciales en la matière, une provision pour dépréciation est constituée :

- stock des Editions AUSONIUS : 38 521,92 € (reprise de 27 470,08 € par rapport à 2013)
- stock des Presses Universitaires de Bordeaux : 30 503,54 € (+11 813,05€ par rapport à 2013)

II-1-4) Créances

► TABLEAU ANNEXE NUMERO 5

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Deux grands types de créances peuvent être identifiés:

- les créances liées à la facturation de prestations par l'Université

4111	Clients	1 357 023,10
41220	ETUDIANTS DIVERS	2 029,20
416	Clients douteux ou litigieux	200,00
4181	Clients - Justificatifs non produits	274 858,01
4631	Exploitation - Autres comptes débiteurs-ordres de recettes ou ordres de reversement à recouvrer-	84 693,37
4672	paiements différés droits inscription	4 331,10
		1 723 134,78

- les créances liées à des subventions accordées par des partenaires enregistrées aux comptes 44 :

- suivies selon l'ancienne méthode :

compte	libellé	solde débiteur
44112	Subvention d'investissement Régions	23 099,23
44115	Subvention d'investissement Autres collectivités et établissements publics	4 597,80
44171	Subvention d'exploitation Etat	234 665,08
44172	Subvention d'exploitation Régions	135 813,33
44173	Subvention d'exploitation Départements	0,00
44174	Subvention d'exploitation Communes et groupements de communes	0,00
44175	Subvention d'exploitation Autres collectivités et établissements publics	0,00
44176	Subvention d'exploitation Union Européenne	2 470,38
44177	Subvention d'exploitation Autres organismes	150 762,61
		551 408,43

-Ou suivies selon celle à l'avancement :

compte	libellé	solde débiteur
4487111	Etat - produits à recevoir Etat - investissement	815,04
4487112	Investissements d'avenir - produits à recevoir-investissement	49 044,83
4487113	ANR - produits à recevoir investissement	8 440,98
448712	Produits à recevoir conseil régional - investissement	231 157,58
448717	Produits à recevoir autres organismes - investissement	73 370,10
4487711	Etat - produits à recevoir - fonctionnement	32 072,00
4487712	Investissements d'avenir - produits à recevoir - fonctionnement	1 094 701,05
4487713	ANR - produits à recevoir fonctionnement	308 322,38
448772	Produits à recevoir conseil régional - fonctionnement	1 333 105,31
4487720	Produits à recevoir conseil régional - colloques	30 421,11
448773	Produits à recevoir département	31 375,00
448774	Produits à recevoir commune	46 666,00
448776	Produits à recevoir Europe	191 407,19
448777	Produits à recevoir autres organismes - fonctionnement	209 345,27
		3 640 243,84

Le montant global des créances annulées sur l'exercice atteint :111 435.56 € et se décompose comme suit :

NATURE	UB	6583	67182	Total général
☐ COLLOQUE	909		150,50	150,50
	918		1 138,14	1 138,14
Total COLLOQUE			1 288,64	1 288,64
☐ CONVENTION RECHERCHE	908		5 780,31	5 780,31
	910		250,00	250,00
	918	8 522,68	38 217,20	46 739,88
Total CONVENTION RECHERCHE		8 522,68	44 247,51	52 770,19
☐ DEFLE	907		3 570,00	3 570,00
Total DEFLE			3 570,00	3 570,00
☐ DI	900	2 086,00		2 086,00
Total DI		2 086,00		2 086,00
☐ ERREUR FACTURATION	900		8 130,51	8 130,51
	920		1 351,25	1 351,25
Total ERREUR FACTURATION			9 481,76	9 481,76
☐ FC	900	178,57		178,57
	904		10 813,27	10 813,27
	913	1 408,00	5 917,79	7 325,79
Total FC		1 586,57	16 731,06	18 317,63
☐ PASSIFS SOCIAUX RAFP	914	21 692,78		21 692,78
Total PASSIFS SOCIAUX RAFP		21 692,78		21 692,78
☐ PUBLICATIONS	908		49,76	49,76
	911		1 474,80	1 474,80
Total PUBLICATIONS			1 524,56	1 524,56
☐ REVERSEMENT PARTENAIRE	921 CFA	700,00		700,00
Total REVERSEMENT PARTENAIRE		700,00		700,00
Total général		34 588,03	76 843,53	111 431,56

Le volume des créances douteuses (compte 416) est faible : 200 € du fait de leur apurement tout au long de l'année par admission en non valeur ou remise gracieuse ; le montant total apuré s'élève à 30 747,04 €.

II-1-5) Trésorerie

La trésorerie s'élève à la clôture de l'exercice 2014 à 16 863 615,98 € et est composée de la façon suivante :

Compte	Libellé	Solde
5112	Chèques bancaires à encaisser	9 413,43
5117	Chèques impayés	5 278,42
5151	Compte au Trésor	16 847 046,56
531	Caisse	1 877,57

Notons la clôture du compte de placement rémunéré sur l'exercice 2014, conformément aux dispositions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et de la circulaire DGFIP du 27/07/2014.

Le montant des intérêts perçus entre le 01/01 et le 30/06 est donc très limité : 2127,3 €

Le montant de la trésorerie exposé ci-dessus intègre les disponibilités de l'Université : 16 215 740,45 euros et des budgets annexes : CFA : 59 653,05 € et SIGDU : 588 222,48 €

II-2) Passif

II-2-1) Capitaux propres

► TABLEAU ANNEXE 6

Les capitaux propres de l'Université (budget agrégé) sont principalement composés :

1. de la contrepartie des biens immobiliers mis à disposition par l'Etat et des financements accordés desquels on déduit la reprise en compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement, soit un montant net de 50 630 295,74 € (notons que l'IUT construit par la Région, mais remis à l'Etat a été reclassé dans cette catégorie)
2. des financements accordés par l'Etat pour les autres biens desquels on déduit la reprise en compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement soit un montant net de 530 233,60 €

3. des financements accordés dans le cadre des investissements d'avenir desquels on déduit la reprise en compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement soit un montant net de 425 696.07 €
4. des réserves de l'établissement qui représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents pour 14 225 409.75€
5. du report à nouveau débiteur représentant les écritures de correction comptabilisées en 2014 pour prise en compte des régularisations :- 7107.96 €
6. du résultat de l'exercice bénéficiaire de 1 425 118.26€
7. des subventions d'investissement dont la valeur nette après reprise au compte de résultat s'élève à 3 076 820.26 €.

II-2-2) Réserves

Les résultats d'exploitation des exercices successifs des EPSCP sont affectés aux réserves de l'établissement : compte 10682, créditeur de 14 225 409.75 € (abondement en cas de résultat bénéficiaire, prélèvement en cas de résultat déficitaire).

II-2-3) Provisions

Il n'est pas constaté de nouvelle norme applicable en matière de constatation de provision sur l'exercice 2014 :

► TABLEAU ANNEXE 7

La dotation aux provisions pour risques et charges, d'un montant total de 564 351.08 € est détaillée ci-dessous.

Compte 1511

NATURE DE LA PROVISION	ANNEES ANTERIEURES	REPRISE SUR ANNEES ANTERIEURES	DOTATION 2014	SOLDE COMPTE 1511
Provision pour litiges	69 014,52	0	5 035,00	74 049,52

Compte 1572

NATURE DE LA PROVISION	ANNEES ANTERIEURES	REPRISE SUR ANNEES ANTERIEURES	DOTATION 2014	SOLDE COMPTE 1511
Provision pour grosses réparations (sigdu)	38 875,00	0	78 875,00	117 750,00

Compte 1582

NATURE DE LA PROVISION	ANNEES ANTERIEURES	REPRISE SUR ANNEES ANTERIEURES	DOTATION 2014	SOLDE COMPTE 1582
Provision pour jours de congés déposés sur Compte Epargne Temps	246 191,84	0	65 886,15	312 077,99

Compte 1583

NATURE DE LA PROVISION	ANNEES ANTERIEURES	REPRISE SUR ANNEES ANTERIEURES	DOTATION 2014	SOLDE COMPTE 1583
Provision pour jours de congés déposés sur Compte Epargne Temps : charges sociales	192 543,42		50 309,89	242 853,31

Compte 1516

NATURE DE LA PROVISION	ANNEES ANTERIEURES	REPRISE SUR ANNEES ANTERIEURES	DOTATION 2014	SOLDE COMPTE 1516
Provisions pour perte sur contrats	86 872,10	18 925,55	39 853,82	107 800,37

Compte 1518

NATURE DE LA PROVISION	ANNEES ANTERIEURES	REPRISE SUR ANNEES ANTERIEURES	DOTATION 2014	SOLDE COMPTE 1518
COFINANCEMENT PSE RECHERCHE	36 978,27	26 040,41	11 684,85	22622,71
COFINANCEMENT EA			1 592,00	1 592,00
DROITS AUTEUR A REVERSER	1 122,76	1 122,76		0
MISE A DISPOSITION PERSONNEL	59 072,47	25 545,75		33 526,72
PROJET IUF RECHERCHE	47 788,03	10 193,00	8 113,36	45 708,39
REMBOURSEMENTS DROITS INSCRIPTION - FRAIS DE FORMATION	8 122,00	8 122,00		0
TVA	34 460,04	34 460,04		0
RELATIONS INTERNATIONALES	5 711,00	5 711,00		

FONDATION	10 000,00	10 000,00		0
ACCIDENT DE TRAVAIL			59 964,08	59 964,08
PRIME LICENCIEMENT			5 731,47	5 731,47
TOTAL COMPTE 1518	203 254,57	121 194,96	87 085,76	169 145,37

Compte 4911

NATURE DE LA PROVISION	ANNEES ANTERIEURES	REPRISE SUR ANNEES ANTERIEURES	DOTATION 2014	SOLDE COMPTE 4911
CHEQUES IMPAYES	5 690,20	5 690,20	2105 ,00	2105 ,00
RISQUE DE NON RECOUVREMENT	21 342,86	21 342,86		
RISQUE DE NON RECOUVREMENT : TROP PERCU SUR SALAIRE	57 775,47	43 641,71	12 369,53	26 503,29
Remboursement DU COREEN			443,33	443,33
TOTAL COMPTE 4911	84 808,53	70 674,77	14 917,86	29 051,62

Compte 4912

NATURE DE LA PROVISION	ANNEES ANTERIEURES	REPRISE SUR ANNEES ANTERIEURES	DOTATION 2014	SOLDE COMPTE 4912
CHEQUES IMPAYES	2 173,70	1 973,70	1 634,42	1 834,42
PAYBOX IMPAYES	2 173,67	2 173,67	1 328,10	1 328,10
Remboursement droits inscription			11 512,80	11 512,80
Remboursement DU COREEN			14 540,00	14 540,00
TOTAL COMPTE 4912	4 347,37	4 147,37	29 015,32	29 215,32

Compte 4967

NATURE DE LA PROVISION	ANNEES ANTERIEURES	REPRISE SUR ANNEES ANTERIEURES	DOTATION 2014	SOLDE COMPTE 4967
Provision pour risque de non recouvrement des créances dues par l'Etat au titre des heures défiscalisées 2011 et 2012 tr 1530/2012-2040/2012-4032/2011-2041/2012			181 559,23	181 559,23
TOTAL COMPTE 4967			181 559,23	181 559,23

Compte 395

NATURE DE LA PROVISION	ANNEES ANTERIEURES	REPRISE SUR ANNEES ANTERIEURES	DOTATION 2014	SOLDE COMPTE 395
Stock AUSONIUS	65 992,00	27470,08		38 521,92
Stock PUB	18 690,49		11 813,05	30 503,54
TOTAL COMPTE 395	84 682,49	27 470,08	11 813,05	69 025,46

II-2-4) Dettes

- **Les dettes fournisseurs** s'élèvent à : 834 351,42 euros dont 3 512,16 € pour le CFA et 45 596,34 € pour le SIGDU.

compte	libellé	Montant
4011	Fournisseurs	598 224,14
4041	Fournisseurs d'immobilisations	232 546,29
4047	Fournisseurs d'immobilisations – RG et oppositions	3 580,99

- **Les charges à payer** 4 620 352,68 € se décomposent en trois postes : exploitation hors masse salariale, immobilisations , masse salariale.

compte	Libellé	Montant	Dt CFA	dt SIGDU
4081	Factures non parvenues : Fournisseurs	1 410 202,02		658 062,27
4084	Factures non parvenues : Fournisseurs d'immobilisations	38 177,93		
4286	Autres charges à payer : personnel	1 742 941,76	17 997,80	
4386	Autres charges à payer : organismes sociaux	363 685,30	3 194,34	
4282	Dettes provisionnées pour congés payés	446 722,91		
4382	Charges sociales sur congés payés	325 236,05		
4486	Charges à payer : Etat et autres collectivités publiques	39 492,71		

- Le tableau ci-dessous donne le détail des éléments composant **les passifs sociaux** :

PASSIFS SOCIAUX	COMPTES	ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014	DONT CHARGES 2014	DONT PRODUITS 2014
HC ETS	4286/4386	528 337,62	530 409.62	538 215,30	11 631,37	3 825,69
HC EXT	4286/4386	1 004 928,19	946 649.60	935 394,88	935 394,88	
INDEMNITAIRE	4286/4386	344 344,91	364 240.06	332 642,10	332 642,10	
MEDECINE/PRESTATIONS	4286/4386	7 081,20	625.52	44 941,15	44 941,15	

RAFP	4286/4386	53 974,38	53 076.4	32 624,35	22 933,51	127 471,24
TRAITEMENT	4286/4386	130 199,16	192 416.21	162 819,50	152 273,8	
CAPITAL DECES	4286	17 931,00	77 657.67	0		
CET	4286/4386	212 482,00	47 788.61	59 989,78	59 989,78	
FIHFP	4486		22 471.13	39 492,71	39 492,71	
CONGES CONTRACTUELS	4282/4382	145 485,58	105 400.52	115 707,96	10 307,44	
CONGES TITULAIRES	4282/4382	688 532,76	664 660.73	656 251,00		8 409,73
TOTAL		3 133 296,80	3 005 396.07	2 918 078,73	1 609 606,74	139 706,66

- **Les produits constatés d'avance** d'un montant de **2 342 180,25** euros sont répartis de la façon suivante ; leur diminution témoigne du changement de méthode s'agissant des conventions pluriannuelles

NATURE DE LA RECETTE	2012	2013	2014	<i>dont antérieur</i>
AUSONIUS	25 198,42	11 563,99	29 957,62	<i>4 739,34</i>
BIBLIOTHEQUE	16 500,00			
DEFLE	268 890,15	292 996,18	241 445,58	
DELEGATION CNRS	7 114,00	14 228,00	29 868,00	
DROITS UNIVERSITAIRES	1 114 826,66	1 205 233,28	1 272 106,37	
CLES/TOIC	47 749,00	56 147,67	68 009,00	
C2I	11 727,00	7 053,33	6 692,00	
FAD	77 805,00	87 930,00	101 931,67	
FORMATION CONTINUE (FC)	276 803,25	237 398,60	261 975,05	
FC CFA	3 180,00	5 902,75		
FC IJBA	24 200,00	29 010,00	26 654,04	
FC IUT	259 443,91	247 616,38	224 235,21	
FORMATION	44 211,53	14 653,00	700,00	
MISE A DISPOSITION PERSONNEL	100 142,08	65 405,37	35 123,02	
PUB	10 668,01	20 504,60	33 482,69	
POSIP		3000.00	8 500,00	
RECHERCHE	880 354,20	418 223,88	1 500,00	<i>1 000,00</i>
TOTAL	3 168 813,21	2 716 867,03	2 342 180,25	5 739,34

II-2-5) Échéances des créances et des dettes

► TABLEAU ANNEXE NUMERO 5

III) Notes relatives aux postes du compte de résultat

L'exécution du budget de l'année 2014 dégage les résultats suivants :

ETABLISSEMENT	1 215 047,86
SIGDU	187 634,88
CFA	22 435,52
TOTAL	1 425 118,26

III-1) Chiffre d'affaires et produits d'exploitation

Le chiffre d'affaire de l'université **hors budget annexe** se décompose principalement comme suit :

	2012	2013	2014
+ Ventes et prestations de services (C.A.)	4 241 278,51	4 292 594,36	4 542 444,56
Dont . droits d'inscription	2 439 551,91	2 500 515,32	2 655 547,48
. prestations de recherche	113 231,94	146 904,84	148 962,82
. prestations et travaux informatiques			1 413,33
. formation continue	856 015,06	854 831,22	854 686,71
. autres prestations de service	313 575,97	203 927,24	205 368,55
. produit des activités annexes	223 714,89	279 498,55	349 352,98
+ Production stockée	44 231,81	55 393,55	24 770,89
+ Production immobilisée			

L'essentiel des ressources provient des subventions perçues :

	2012	2013	2014
+ Subventions d'exploitation Etat	71 327 560,76	72 514 647,05	73 742 306,95
<u>dont</u> :			
. Ministère de tutelle - D.G.F.	71 252 428,46	72 485 450,33	73 675 136,33
. Ministère de tutelle - Recherche			
+ Subventions d'exploitation Collectivités Publiques et Organismes Internationaux	3 184 441,60	3 103 809,31	3 306 383,12

<u>dont :</u>			
. subventions Collectivités Publiques (Rég., Dépt, autres)	882 918,37	990 123,21	880 305,10
. CNASEA (C.E.S. et emplois jeunes)	214 260,79	228 545,97	211 495,05
. subventions Union Européenne et Organismes Internat.	862 339,53	414 367,23	388 076,11
+ Dons / legs et autres subventions d'exploitation	605 250,73	566 234,37	437 611,58
dont . taxe d'apprentissage	293 870,18	276 993,04	229 427,86

III-2) Charges d'exploitation

Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	2012	2013	2014
- Achats	1 481 856,58	1 313 214,69	1 242 454,54
dont . fournitures non stockables de fluides, eau, énergie	676 346,74	698 493,62	553 030,15
dont . fournitures et mat. enseign. et recherche non immob.	187 765,52	142 674,34	130 096,56
- Services extérieurs	2 827 947,21	2 703 010,15	2 843 712,46
dont . travaux d'entretien et de réparations	756 100,42	858 611,79	913 739,60
- Autres services extérieurs (sauf personnel extérieur)	3 011 988,75	2 653 493,84	2 674 805,86
dont . contrats de nettoyage	157 794,09	102 718,72	102 042,49
- Charges de personnel (y c. le personnel extérieur)	67 665 480,51	69 264 158,72	70 264 564,24
dont. personnel extérieur	51 873,67	77 282,21	18 140,85
. cours complémentaires	3 109 031,25	2 736 359,60	2 748 474,16
. personnel recruté en application de conventions			
- Impôts, taxes et versements assimilés s/ rémunérations	922 149,09	938 580,66	969 093,50
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	86,89	69,96	2 476,50
- Autres charges	1 997 708,72	1 709 513,12	1 922 445,88
- Dotations aux amortissements et provisions	3 493 247,23	3 785 030,11	3 957 687,73

III-3) Résultat financier

Résultat financier	2012	2013	2014
+ Produits financiers	17 969,65	265,53	2 127,30
<u>dont</u> : . reprises sur provisions			
. transferts de charges financières			
- Charges financières	57,11	42,88	672,24
Dont dotations aux amortissements et aux provisions			

III-4) Résultat exceptionnel hors comptes 776 et 777

Résultat exceptionnel	2012	2013	2014
+ Produits exceptionnels (sauf c/ 776 et 777)	481 830,80	100 555,54	220 803,39
<u>dont</u> : . cessions d'éléments d'actif	30,00	1 000,00	19 733,50
- Charges exceptionnelles	522 968,15	265 993,12	172 013,70
<u>dont</u> : . valeurs comptables des éléments d'actif cédés	178 866,08	14 820,30	
dont . dotations aux amortissements et aux provisions		5 521,62	30 783,97

III-5) Opérations propres aux budgets annexes

Charges et produits du SIGDU –Année 2014

Dépenses exploitation		Recettes d'exploitation	
60 ACHATS	165 172,02	70 VENTES ET PRESTATIONS	1 189 188,41
61 SERVICES EXTERIEURS	197 477,37	74 SUBVENTIONS	126 377,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	29 670,00	75 AUTRES PRODUITS	
63 IMPOTS, TAXES, REDEVANCES	530 808,60	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,01
65 AUTRES CHARGES	203,96		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 815,90		
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	96 374,92		
63 TAXES SUR REMUNERATIONS	1 635,31		
64 CHARGES DE PERSONNEL	104 972,46		
	1 128 130,54		1 315 765,42

Charges et produits du CFA –Année 2014

Dépenses exploitation		Recettes d'exploitation	
60 ACHATS	238,00	70 VENTES ET PRESTATIONS	13 040,42
61 SERVICES EXTERIEURS	1 498,40	74 SUBVENTIONS	128 143,18
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	31 707,71	75 AUTRES PRODUITS	3 969,38
65 AUTRES CHARGES	37 862,50	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	7 662,80		
63 TAXES SUR REMUNERATIONS	314,63		
64 CHARGES DE PERSONNEL	43 433,42		
	122 177,46		145 152,98

IV) Autres informations

IV-1) Evénements postérieurs à la clôture Néant

IV-2) Aspects environnementaux Néant

IV-3) Filiales et participations

L'Université Bordeaux Montaigne est membre depuis 2010 de la Fondation partenariale InnovaSol dont l'objet est la mise en œuvre de toutes actions concourant à l'innovation en matière de gestion des sites et sols pollués.

La durée de cette fondation est fixée à 5 ans. L'université s'est engagée à verser une contribution totale annuelle de 10 000 euros et ne peut s'en retirer sans avoir intégralement payé les sommes dues sur la durée du programme, soit 50 000 euros.

Une caution avait été constituée auprès du Crédit Coopératif en vue de garantir la participation de l'établissement.

Elle a été libérée en 2014, suite à paiement intégral des sommes exigibles : titre de recette de **50 000 €** sur le compte 2755 et titre de recette de **2 937,31 €** sur le compte 2761.

IV-4) Engagements hors-bilan Néant

IV-5) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 24 624.00 TTC et ont été intégralement rattachés à l'exercice 2014, conformément aux règles en vigueur.

IV-6) Effectifs

Le tableau ci-après indique au 31 décembre 2014 les effectifs de l'université décomptés en ETPT, c'est-à-dire proportionnellement à leur activité, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

<i>Ex Budget Etat</i>				
31 décembre 2013			31-déc-14	
ENSEIGNANTS				
	Nombre de personnes	ETPT	Nombre de personnes	ETPT
PROFESSEUR	127	127	133	126
MAITRES DE CONF.	283	281	293	279
PRAG-PRCE-BI ADM-EPS	63	63	101	63
PAST	42	21	46	21
ATER SUR PV	9	9	18	9
PROF.LYCEE.PROFESS	1	1	1	1
CONTRACTUEL (CDD/CDI)	1	1	1	1
TOTAL	526	503	593	500

Personnels de soutien				
	Nombre de personnes	ETPT	Nombre de personnes	ETPT
BIB				
A	10	9,8	11	10
B	8	7,5	10	8
C	12	12	14	12
ASU				
A	10	9,8	12	11
B	12	11,6	13	12
C	54	51,3	56	48
ITARF				
A	75	74,2	77	75
B	38	36,8	53	43
C	78	76,7	84	75
TOTAL				
A	95	93,8	100	96
B	58	55,9	76	62
C	144	140	154	136
CONTRACTUELS & PACTE	14	11,4	36	19
AGENT COMPTABLE	1	1	1	1
TOTAL	312	302,1	367	313
TOTAL GENERAL EX BUDGET ETAT	838	805	960	813

<i>Ex Budget Université</i>				
	31-déc-13		31-déc-14	
	Nombre de personnes	ETPT	Nombre de personnes	ETPT
DOCTORANTS & ALLOC RECHERCHE	60	60	82	61
ATER MI TEMPS	12	6	20	6
ATER	2	2	7	3
LECTEUR	27	27	41	26
ENS CDD/CDI	54	34	90	34
<i>Sous-total enseignants</i>	155	129	240	129
CDI & GAGES	24	21	28	21
Contractuels hors CAE-CEC	178	135	472	125
Contrats aidés CAE+CA	26	26	42	30
<i>Sous-total personnels adm.</i>	228	183	542	176
TOTAL GENERAL ex BUDGET UNIVERSITE	383	312	782	304
TOTAL GENERAL	1 221	1 117	1742	1117

La différence constatée sur le nombre de personnes, sans impact sur le nombre d'ETPT, s'explique par le changement de méthode appliquée : seul l'effectif présent au 31/12 avait été décompté en 2013 ; alors qu'en 2014 le personnel présent sur toute l'année a été dénombré.

TABLEAU ANNEXE NUMERO 1

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentations	Sorties inventaire	
			intégrations Immos en cours	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 120 172,72	3 187,90	100 149,27	1 023 211,35
dont frais d'établissement	0,00			0,00
dont en-cours	0,00			0,00
Immobilisations corporelles	85 085 923,93	1 562 806,44	3 863 655,07	82 785 075,30
dont en-cours	55 161,55	557 481,95	449 145,64	163 497,86
dont donation	6 210,00			6 210,00
Immobilisations financières	53 014,30	0,00	52 937,31	76,99
Dépôts et cautionnements versés	50 076,99		50 000,00	76,99
Créances diverses	2 937,31		2 937,31	0,00
TOTAL	86 259 110,95	1 565 994,34	4 016 741,65	83 808 363,64

TABLEAUX ANNEXES NUMEROS 2/3/4

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Augmentations Régularisations sur exercices antérieurs	Amortissements neutralisés	Charge budgétaire réelle	Diminution d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Compte 28	Compte 68		Compte 7813			Compte 28
Immobilisations incorporelles	1 035 398,32	45 789,66		841,57		100 149,27	981 038,71
Immobilisations corporelles	19 830 426,79	3 482 368,68		2 414 431,80		1 194 700,18	22 118 095,29
TOTAL	20 865 825,11	3 528 158,34		2 415 273,37		1 294 849,45	23 099 134,00

Développement des augmentations	Dotation de l'exercice	Ventilation des dotations			
		compléments liés à une réévaluation	Eléments amortis selon le mode linéaire	Eléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	45 789,66		45 789,66		
Immobilisations corporelles	3 482 368,68		3 466 568,04		15 800,64
TOTAL	3 528 158,34		3 512 357,70	0,00	15 800,64

Développement des Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	100 149,27			100 149,27
Immobilisations corporelles	1 194 700,18		125 925,38	1 068 774,80
TOTAL	1 294 849,45		125 925,38	1 168 924,07

TABLEAU ANNEXE 5

Créances	Montant net au bilan	Degré de liquidité de l'actif		Dettes	Montant net au bilan	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins un an	Échéances à plus un an			Échéances à moins un an	A plus un an	A plus cinq ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires	0,00			
Créances rattachées à des participations	76,99		76,99	Emprunts et dettes financières divers	0,00			
Prêts (1)				2 ans maximum à l'origine	0,00			
Autres créances immobilisées STOCKS	635 369,52	635 369,52		plus de 2 ans à l'origine	0,00			
Avances et acomptes versés sur commandes				Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 506 971,50	4 506 971,50		
Créances de l'actif circulant :								
Créances clients et comptes rattachés	1 723 134,78	1 723 134,78		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 008 426,16	2 008 426,16		
Autres créances d'exploitation	4 010 670,34	4 010 670,34		Dettes fiscales et sociales	3 034 027,12	3 034 027,12		
Produits de ressources affectées				Charges de ressources affectées				
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	274 305,21	274 305,21		
Créances diverses : autres créances - comptes transitoires	391 694,18	391 694,18		Dettes diverses : autres dettes - comptes transitoires	565 469,56	565 469,56		
Charges constatées d'avance	36 659,27	36 659,27		Produits constatés d'avance	2 342 180,25	2 342 180,25		
TOTAL	6 797 605,08	6 797 528,09	76,99	TOTAL	12 731 379,80	12 731 379,80	0,00	0,00

TABLEAU ANNEXE NUMERO 6

Rubriques	Montant comptabilisés à la fin de l'exercice précédent	Augmentations	Diminutions	Montant constatés à la clôture de l'exercice SD	Montant constatés à la clôture de l'exercice SC
		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		
10411- CONTREPARTIE ET FINANCEMENT DES ACTIFS MIS A DISPOSITION DES ETABLISSEMENTS (HORS FONDATIONS UNIVERSITAIRES) ETAT	60 677 440,20	815,04	3 054 417,00		57 623 838,24
104131-FINANCEMENT RATTACHE A DES ACTIFS DETERMINES - ETAT	3 293 946,72		124 124,30		3 169 822,42
104132-FINANCEMENT RATTACHE A DES ACTIFS DETERMINES - ANR IA	481 388,50	51 852,23			533 240,73
1041321-FINANCEMENT RATTACHE A DES IMMOBILISATIONS EN COURS -ANR IA	2 807,40		2 807,40		0,00
10491-REPRISE AU RESULTAT DE LA CONTREPARTIE ET DU FINANCEMENT DES ACTIFS MIS A DISPOSITION DES ETABLISSEMENTS - ETAT	-5 844 472,25	-1 545 089,75	396 019,50	-6 993 542,50	
104931-ETAT REPRISE AU RESULTAT DU FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	-2 308 938,72	-454 774,40	124 124,30	-2 639 588,82	
104932-ANR IA - REPRISE AU RESULTAT DU FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	-46 000,69	-61 543,97		-107 544,66	
10682 – Réserves facultatives	12 607 213,64	1 618 196,11			14 225 409,75
110 – Report à nouveau créditeur ()	154 702,57	6 399,43	154 702,57		6 399,43
119 – Report à nouveau débiteur ()		-13 507,39		-13 507,39	
120 – Résultat créditeur de l'exercice	1 463 493,54	1 425 118,26	1 463 493,54		1 425 118,26
129 – Résultat débiteur de l'exercice	0,00				0,00
13412-REGION FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	1 601 905,20	138 697,80	27 104,15		1 713 498,85
134121-REGION FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS : immos en cours	5 890,00		5 890,00		0,00

13414-COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	5 054,04				5 054,04
13415-AUTRES COLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	2 422 614,91	76 365,30	1 022,58		2 497 957,63
13416-UNION EUROPEENNE FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	86 110,71				86 110,71
13417-AUTRES ORGANISMES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	73 939,62				73 939,62
13418-AUTRES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINEES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	435 518,80		41 138,80		394 380,00
13492-REGION REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-794 528,63	-177 516,09	27 104,15	-944 940,57	
13494-COMMUNE ET GROUPEMENT DE COMMUNE REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-3 425,40	-988,82	0,00	-4 414,22	
13495-AUTRES COLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-175 968,05	-121 731,39	1 022,58	-296 676,86	
13496-UNION EUROPEENNE REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-52 389,21	-11 785,35	0,00	-64 174,56	
13497-AUTRES ORGANISMES REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-47 926,90	-10 186,11	0,00	-58 113,01	
13498-AUTRES REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-335 282,68	-31 657,49	41 138,80	-325 801,37	
1511 - Provisions pour litiges	69 014,52	5 035,00	0,00		74 049,52
1516 - Provisions pour perte sur contrats	86 872,10	39 853,82	18 925,55		107 800,37
1518 Autres provisions pour risques	203 254,57	87 085,76	121 194,96		169 145,37
1572 Provisions pour grosses réparations.	38 875,00	78 875,00	0,00		117 750,00
1582-Provisions pour CET	246 191,84	65 886,15	0,00		312 077,99
1583- Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	192 543,42	50 309,89	0,00		242 853,31
Total capitaux propres				-11 448 303,96	82 778 446,24

TABLEAU ANNEXE 7

	Rubriques	Montant des provisions comptabilisées à la fin de l'exercice précédent	Correction écriture Changement imputation comptable	Augmentations	Diminutions	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
				Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	
1511	Provisions pour litiges	69 014,52		5 035,00		74 049,52
1516	Provision pour pertes sur contrats	86 872,10		39 853,82	18 925,55	107 800,37
1518	Provisions pour risques et charges	203 254,57		87 085,76	121 194,96	169 145,37
1572	Provisions pour grosses réparations.	38 875,00		78 875,00		117 750,00
1582	Provisions pour CET	246 191,84		65 886,15		312 077,99
1583	Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	192 543,42		50 309,89		242 853,31
395	Provisions pour dépréciation des stocks de produits	84 682,49		11 813,05	27 470,08	69 025,46
4911	Provisions pour dépréciations des comptes de clients divers	84 808,53		14 917,86	70 674,77	29 051,62
4912	Provisions pour dépréciations des comptes d'étudiants	4 347,37		29 015,32	4 147,37	29 215,32
4967	Provisions pour dépréciations des autres comptes débiteurs	0,00		181 559,23		181 559,23
	TOTAL	1 010 589,84	0,00	564 351,08	242 412,73	1 332 528,19